



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Réf : A-22-631/80750-B
D3SE/SDSE/Service régional d'évaluation des risques sanitaires
Téléphone secrétariat : 03.62.72.88.13/87.77

[Mail : ars-hdf-srers@ars.sante.fr](mailto:ars-hdf-srers@ars.sante.fr)

Lille, le 22 novembre 2022

Le Directeur général de l'Agence
régionale de santé Hauts-de-
France

Conseil Départemental de l'Environnement et des
Risques Sanitaires et Technologiques
CODERST – NORD (59)
RAPPORT DE SEANCE DU 02 DECEMBRE 2022

Aménagement d'un bâti en chambre funéraire
Commune de **Thun Saint Martin**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Plans de situation et projet en annexe

L'établissement Pompes Funèbres LEFORT représenté par Monsieur Olivier LEFORT a déposé auprès des services préfectoraux en date du 06 septembre 2022 un projet situé au 17 rue du Pont d'Iwuy à Thun Saint Martin (59). Le siège social de cet établissement est situé au 12 place de la République à Iwuy (59).

Le dossier a été jugé complet le 03 novembre 2022 avec la réception des copies des parutions des journaux.

Rappel réglementaire

Les chambres funéraires sont autorisées par le Préfet après avoir fait l'objet d'un avis au public détaillant les modalités du projet envisagé et publié dans deux journaux régionaux ou locaux. L'avis du conseil municipal (*consultatif*) et du CODERST sont également nécessaires.

L'autorisation ne peut être refusée qu'en cas d'atteinte à l'ordre public ou de danger pour la salubrité publique. Le préfet dispose d'un délai de 4 mois à compter du dépôt de la demande pour conduire l'ensemble des consultations et rendre sa décision.

PROJET

Le projet d'aménagement du site prévoit les équipements suivants :

Partie publique :

Un espace d'accueil avec son entrée dédiée desservira 3 salons funéraires.

Un sanitaire et une place de parking sont prévus sur le parking (existant de 7 places) seront accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Partie technique :

Elle sera composée d'une salle de préparation de 18.70 m² et de 3 cases réfrigérées.

Garantie de l'abri des regards : L'arrivée des corps à la salle de préparation se fera par le garage. De plus, le carport sera entièrement fermé sur les côtés afin de garantir l'abri des regards sur le parking et voisinage.

AVIS AU PUBLIC

Un projet d'avis au public détaillant les modalités du projet envisagé a été publié dans deux journaux locaux ou régionaux à savoir « L'indicateur des Flandres » édition 02 novembre 2022 et « Terres et Territoires » édition du 28 octobre 2022.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal a émis un **avis favorable** à la demande de création d'une chambre funéraire sur leur commune formulée par les Pompes Funèbres Lefort représentée par Monsieur Olivier Lefort.

CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Le dossier de demande de création déposé par le pétitionnaire est complet (notice explicative, plan de situation, projet d'avis au public). Il permet de s'assurer au regard des éléments portés à votre disposition du respect des dispositions techniques prévues par la réglementation (articles D.2223-80 à D.2223-87 du code général des collectivités territoriales), notamment l'arrivée des corps à l'abri des regards, la séparation partie technique / partie publique, les équipements selon les normes prescrites.

Toutefois, il est nécessaire d'attirer l'attention du pétitionnaire sur la conformité des points suivants :

1. Il est recommandé d'installer en complément des plaques prévues sur les portes, des digicodes ou des portes sans béquilles afin de sécuriser les accès entre les parties publiques et techniques.
2. Le chauffage à air pulsé est interdit dans la salle de préparation conformément à l'article D2223-84 cela afin de garantir un bon renouvellement de l'air, de maintenir une température de pièce constante et une bonne conservation des corps dans le temps. De même, il est également vivement recommandé de ne pas installer ce type de chauffage dans les salons de présentation.

Par ailleurs, nous invitons également le pétitionnaire à consulter le guide établi par la DGCL en collaboration avec le Conseil National des Opérations Funéraire (CNOF) relatif aux parties techniques qu'il trouvera à l'adresse ci-après : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/sites/default/files/migration/guide_funeraire_salles_techniques_2.pdf

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée d'émettre, un **avis favorable** à la demande de création d'une chambre funéraire située 17 rue du Pont d'Iwuy à Thun Saint Martin et déposé par les Pompes Funèbres Lefort représenté par Olivier Lefort.

Pour le directeur général et par délégation,

Le Responsable du service régional
d'évaluation des risques sanitaires,



Christophe HEYMAN